

# CONCOURS EXTERNES D'ACCÈS AU GRADE DE CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

# 2021



L'arrêté du 7 octobre 2020  
fixant la date d'ouverture  
des concours de caporaux  
de sapeurs-pompiers professionnels  
au titre de l'année 2021 prévoit  
**les épreuves écrites :**  
**Le 18 novembre 2021**

Les autres épreuves...  
**Les épreuves physiques**  
se dérouleront à partir  
**du 14 mars 2022**

**Les épreuves orales**  
se dérouleront  
**à partir du 16 mai 2022**

#### Les nouvelles épreuves pour les concours de caporaux SPP

Le Décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels précise les nouvelles épreuves pour les concours et examens SPP. Il décrit le déroulement des épreuves du concours de caporal SPP.

**Plus d'informations sur [www.sdis974.re](http://www.sdis974.re)**

# LES CONCOURS EXTERNES DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, COMPORTENT DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ, DE PRÉADMISSION ET D'ADMISSION.

1

## L'épreuve d'admissibilité : l'écrit

### Épreuve 1 : Une étude de texte

L'épreuve dure une heure, coefficient 1.

Cette étude a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à repérer et analyser les informations contenues dans un texte.

### Épreuve 2 : Un questionnaire à choix multiple

L'épreuve dure une heure, coefficient 1.

Pour les concours sur diplôme (ouverts au titre du 1° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012), sur des problèmes de mathématiques ;

Pour les concours candidats SPV (ouverts au titre du 2° de l'article 5 du décret n° 2012-520 du 20 avril 2012), sur les activités et compétences de l'équipier de sapeurs-pompiers volontaires.

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat dans les domaines concernés.

2

## L'épreuve de préadmission : le sport

L'épreuve de préadmission comprend les épreuves physiques communes aux différents cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels.

La moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 4.

Les trois épreuves sportives sont donc prévues dans l'ordre suivant :

- **Une épreuve de natation** (50 mètres en nage libre) ;
- **Une épreuve de parcours professionnel adapté ;**
- **Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire** (Luc Léger).

Ces épreuves visent à évaluer les capacités des candidats à exercer les missions dévolues à un sapeur-pompier professionnel, en particulier son endurance et sa résistance physique

***Des démonstrations de l'épreuve de parcours professionnel adapté sont disponibles sur les réseaux sociaux.***

3

## L'épreuve d'admission : l'oral

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien individuel avec le jury** à partir d'une **fiche individuelle** établie par le candidat, d'une durée de **quinze minutes** dont cinq minutes au plus de présentation, coefficient 4.

Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation et ses capacités à exercer les emplois tenus par les caporaux, ainsi que ses connaissances sur l'environnement professionnel.

Plus d'informations sur [www.sdis974.re](http://www.sdis974.re)



**SDIS974**

Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion